

## Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2026

### **Canicule et Fonds vert : l'urgence climatique appelle une logique d'impact et d'efficacité**

Alors que la France connaît un nouvel épisode caniculaire d'une intensité exceptionnelle, la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, a annoncé le mercredi 24 juin au Sénat vouloir réserver 50 % du Fonds vert aux collectivités de petite taille.

Après avoir exprimé leur inquiétude face à la diminution des crédits du Fonds vert ces dernières années, cette déclaration interpelle les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles sur la cohérence de la stratégie collective d'adaptation au changement climatique.

Depuis plusieurs jours, ils sont en première ligne pour protéger les habitants face à une situation d'urgence climatique et sanitaire qui les impacte tout particulièrement.

Si l'ensemble des territoires est confronté à des défis croissants liés au dérèglement climatique et ont besoin d'un renforcement de leurs capacités d'actions pour y faire face, les territoires urbains figurent parmi les plus fortement exposés aux effets des vagues de chaleur. Les travaux de Météo-France, du Cerema et de nombreux acteurs publics montrent que les phénomènes d'îlots de chaleur urbains exposent les espaces densément peuplés à des températures significativement plus élevées.

C'est dans ces territoires que vivent, travaillent et étudient plusieurs dizaines de millions de Français, que se concentrent les publics les plus vulnérables et que les besoins d'investissement pour l'adaptation sont donc les plus massifs : végétalisation des espaces publics, désimperméabilisation des sols, rénovation des équipements publics, adaptation des écoles, développement des réseaux de froid urbain ou sécurisation de la ressource en eau.

Malgré les efforts engagés depuis de nombreuses années en ce sens, et en dépit de la mobilisation des élus des grandes villes et agglomérations ces derniers jours au service de leurs habitants, la combinaison des îlots de chaleur urbains, d'un parc bâti encore largement à rénover, de fortes vulnérabilités sociales et de réseaux d'infrastructures soumis à de fortes

contraintes rend indispensable la poursuite et l'amplification des investissements d'adaptation.

L'atteinte des objectifs nationaux de transition écologique ne pourra se faire sans une mobilisation forte de ces territoires qui concentrent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre mais disposent également de leviers majeurs pour les réduire : mobilités, habitat, rénovation énergétique, aménagements fonciers, économie circulaire, réseaux de chaleur et décarbonation des activités économiques.

L'allocation des financements de l'Etat aux actions de transition écologique doit répondre à une logique d'efficacité et d'impact au bénéfice des populations. Instaurer une forme de hiérarchie entre les territoires n'est pas cohérent avec les enjeux propres au changement climatique.

Face à l'urgence climatique, France urbaine appelle ainsi le Gouvernement à préserver une approche équilibrée de la répartition du Fonds vert, permettant d'accompagner l'ensemble des collectivités tout en tenant compte des enjeux spécifiques auxquels sont confrontés les territoires les plus exposés.